



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 16 juillet 2020**

**DELIBERATION N°D-20-010**

**VU** le code de l'environnement, notamment son article L. 331-8 ;

**VU** l'article L.331-8 alinéa 7 du code de l'environnement relatif à la désignation des membres du comité de sélection de recrutement du Directeur ;

**VU** le courrier du Ministère de la transition écologique et solidaire, fixant la procédure de recrutement des directeurs de parcs nationaux en date du 26 juin 2019 ;

**VU** la délibération du conseil d'administration n°D19-22 du 29 novembre 2019 déterminant les administrateurs qui feront partie du jury de recrutement du nouveau Directeur du Parc national de la Guadeloupe ainsi que leurs suppléants ;

Sur le rapport du président du conseil d'administration, président du comité de sélection paritaire, en lien avec le Préfet de la Guadeloupe ;

Le Conseil d'administration, sur proposition de son président et après avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1.** – Avec un vote à l'unanimité moins 3 abstentions, le conseil d'administration donne un avis favorable sur la liste de trois noms arrêtée par le comité de sélection paritaire pour exercer les fonctions de directeur/directrice de l'établissement public du parc national, par ordre alphabétique :

- Monsieur Laurent BERGEOT, conseiller de cabinet au Conseil général de l'environnement et du développement durable ;
- Madame Nadine CHEVASSUS, directrice-adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Martinique ;
- Madame Valérie SENE, directrice des opérations portuaires du Grand port maritime de Guadeloupe.

**Article 2.** – Avec un vote à la majorité : 6 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS et 17 voix POUR, le conseil d'administration retient la candidature de Madame Valérie SENE en position numéro 1.

**Article 3.** – Le directeur est chargé d'adresser la présente délibération au ministre chargé de la protection de la nature.

**Article 4.** – La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national de la Guadeloupe conformément aux dispositions du décret n°2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parcs nationaux (NOR / DEVN0826323D).

Fait à Saint-Claude, le 16 juillet 2020.

Le président du conseil d'administration  
de l'établissement public  
du parc national de la Guadeloupe

P/Le directeur de l'établissement public  
du parc national de la Guadeloupe

Ferdy LOUISY



Mylène MUSQUET

